

Approfondir la Paracha : Michpatim

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther,
Rav Mikhaël Ben Lea, Alain Elyou ben Simha, Clarisse Bat Rivka, Sally Sarah bat Ester
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs
et la protection des soldats et des civils

« L'oreille qui a entendu sera percée »

Et si l'esclave disait : « J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne sortirai pas à la liberté » Alors son maître le présentera devant le tribunal, il le présentera devant la porte ou la Mezouza. Et son maître percera son oreille avec un poinçon et il l'asservira pour toujours.

Rachi (Mekhilta) :

Qu'est-ce que l'oreille a vu pour être percée plus que tout autre membre du corps ?

Rabbi Yo'hanan Ben Zakay dit : Cette oreille qui a entendu sur le mont Sinaï « Ne vole pas » et qui est allée voler, elle sera percée.

Explication

La Torah prévoit la situation où un Hébreu devient esclave chez un autre Juif. Le cas classique est celui d'un Juif qui a volé de l'argent et qu'il n'a pas de quoi rembourser. Il était alors vendu en esclave chez un Juif pendant 6 ans et pouvait accéder à la liberté la 7ème année. S'il ne voulait pas être libéré la 7ème année, alors on lui perçait l'oreille et restait alors esclave pour toujours, c'est-à-dire, selon la tradition : jusqu'au Yovel (jubilé – 50ème année).
(De nos jours, ces règles d'esclavage n'ont pas cours.)

Question 1

Pourquoi on perce l'oreille de l'esclave/voleur après 6 ans et pas de suite, quand le vol a été commis ? Etant donnée qu'on lui perce l'oreille parce que l'oreille qui a entendu : « ne vole pas » est allée quand même voler, on aurait dû lui percer l'oreille juste après le vol commis !

Réponse 1 :

Il est un principe Talmudique selon lequel on n'impose pas 2 punitions pour une même faute. Aussi, quand cet homme a volé, la Torah lui a prévu une double peine. D'une part, l'esclavage, d'autre part le perçage de son oreille. Aussi, puisqu'on ne peut lui appliquer qu'une seule peine, la Torah lui impose l'esclavage uniquement. Mais quand après 6 années d'esclavage, quand l'occasion d'être libéré se présente à lui, et qu'il refuse cette occasion, il témoigne par là que l'esclavage n'est pas une punition pour lui ! Dès lors, sa punition sera donc qu'on lui perce l'oreille. (Keli Yakar, Panim Yafot et autres)

Réponse 2 :

Le Ganav (voleur) est un voleur qui a commis son vol en cachette. Il a cherché à se cacher de l'œil de l'homme. Mais il ne se préoccupe pas de l'œil d'Hachem. Aussi, le Ganav a peur de l'homme et pas d'Hachem. C'est comme s'il prenait sur lui un autre maître en dehors d'Hachem, à savoir l'être humain. Quand le voleur a volé, sa sanction est d'être vendu en esclave. En effet, il est puni mesure pour mesure. Pour avoir placé les hommes comme "maîtres" sur lui au dessus d'Hachem, il sera vendu à un homme qui deviendra son maître !
Mais quand il ne veut pas être libéré, et qu'il veut rester chez ce

Maître, c'est comme s'il récidivait dans sa faute de prendre un autre maître. Si pour sa première faute (le vol) il est vendu en esclave, pour la "récidive" de cette faute (rester esclave chez son maître) on lui perce l'oreille. (Hidouché Harim)

Question 2

Pourquoi percer l'oreille ? Mais l'oreille a certes entendu, mais ce n'est pas elle qui a fauté !

Réponse 1 :

Quand on entend un enseignement de Torah et qu'on ne le fait pas, ce n'est pas considéré uniquement comme s'il n'avait pas entendu. Le fait d'avoir entendu cette leçon devient en soi comme une faute. En effet, le fait d'avoir entendu a un caractère aggravant, car cela abîme et détériore la personne d'avoir entendu et de ne pas avoir fait. L'écoute-même devient faute ! (Hidouché Harim)

Réponse 2 :

Comment comprendre que quelqu'un ait entendu la Parole d'Hachem et ne l'applique pas?

C'est parce qu'il a dû entendre des moqueries. En effet, nos Sages disent qu'une parole de moquerie repousse 100 paroles de morale. Ainsi, l'oreille a fauté d'avoir entendu des moqueries qui ont empêché les paroles de Torah de pénétrer en lui et c'est ainsi qu'il en est venu à les transgresser. (Imré Emet)

Question 3

Comment comprendre que Rachi rapporte le verset « Lo Tignov » (l'oreille qui a entendu "lo tignov"), alors que ce verset a été dit pour interdire le kidnapping et pas le vol d'argent, qui a été interdit par le verset Lo Tignovou (dans la Parashat Kedoshim) ?!

Réponse 1 :

Il y a une erreur de manuscrit dans la version de Rachi et il faut lire : « l'oreille qui a entendu Lo Tignovou », qui porte sur le vol d'argent. (Hizkouni)

Réponse 2 :

Le Rav Saadia Gaon dit que toutes les 613 Mitsvot sont incluses dans les 10 commandements. Ainsi, l'interdiction de voler l'argent également est incluse dans l'interdit du Lo Tignov, bien que cet interdit parle explicitement du kidnapping. (Mizra'hi)

Réponse 3:

En réalité, on ne perce pas l'oreille pour le vol mais bien pour le kidnapping (Lo Tignov), car quand l'esclave ne veut pas être libéré après 6 ans, le fait de vouloir rester esclave revient à kidnapper sa propre personne.

Cela permet aussi de répondre à la question 1 (pourquoi perce-t-on l'oreille de l'esclave qu'après les 6 ans). En effet, au début il ne s'est pas encore kidnappé, car c'est le Beth Din qui l'a vendu. (Rif)

Question 4

Pourquoi perce-t-on l'oreille que pour le vol et pas pour les autres fautes? Mais les autres fautes aussi nos oreilles les ont entendues sur le mont Sinaï!

Réponse 1 :

En fait, on perce l'oreille en tant que signe d'esclavage ! Le fait de percer un membre du corps est en soi un signe d'asservissement. Aussi la question ne se pose pas pour une autre transgression que le vol puisque seul le vol pouvait être condamné par

l'asservissement. Néanmoins, certes on comprend pourquoi il fallait percer un membre de l'esclave, mais Rachi se demande pourquoi *l'oreille* précisément. Ce à quoi il répond que c'est parce qu'elle a entendu l'interdit de ne pas voler et est allée quand même voler. (Gour Aryé)

Réponse 2 :

Le voleur (Ganav) commet une faute particulièrement grave, car il agit *en cachette*, contrairement au Gazlan qui agit au grand jour. Ainsi, le Ganav qui se cache du regard des hommes démontre qu'il a peur du regard des hommes mais pas du Regard d'Hachem. On peut y voir la faute par excellence où l'homme rejette le joug de la Crainte d'Hachem que nous avons acquis justement sur le Mont Sinaï. Ainsi, en transgressant l'interdit du vol, le Ganav a nié ce qu'il a vu sur le mont Sinaï. (d'après le 'Hizkouni)

Réponse 3 :

La Torah dit que l'on poinçonne l'oreille de l'esclave avec un Martséa (poinçon). Les Tossefot expliquent que la valeur numérique de Martséa correspond à 400, allusion à l'exil qui (depuis la naissance de Yits'hak) a duré 400 ans (dont 210 ans en Egypte). La Torah demande d'utiliser un Martséa pour poinçonner l'esclave qui n'a pas voulu cette liberté obtenue après 400 ans, lorsque nous avons accepté sur nous-même la Royauté Divine. Et à présent que l'on comprend pourquoi utiliser un Martséa à l'encontre de cet homme qui refuse la liberté et la Royauté Divine, se pose désormais la question : pourquoi lui poinçonner avec ce Martséa précisément l'oreille, et pas une autre partie du corps ? Et la réponse de Rachi : l'oreille qui a entendu... (Maharcha)

Question 5

Avant de présenter son explication sur la raison pour laquelle on perce l'oreille plus que tout autre membre, Rachi dit : On lui perce l'oreille droite. Ou peut-être serait-ce l'oreille gauche que l'on doit lui percer ? La Torah utilise le terme « Oreille » concernant la purification du Metsora (lépreux) ! De même que pour le Metsora la Torah dit qu'on lui verse du sang sur l'oreille droite, de même nous apprenons par analogie de terme (Gzera Chava) qu'on doit percer l'oreille droite de l'esclave.

Après cela, Rachi demande : « Et qu'est-ce que l'oreille a vu pour être percée plus que tout autre membre du corps ?... » D'où la question de savoir quel lien y a-t-il entre ses deux sujets : le poinçonnage de l'oreille droite et non de la gauche ; et le besoin d'expliquer pourquoi on poinçonne l'oreille ?

Réponse 1 :

On comprend d'emblée pourquoi la Torah demande de percer l'oreille et pas un autre membre du corps, car le perçage de l'oreille est le plus léger et on peut comprendre que la Torah veuille tout simplement laisser le moins d'impact à cet homme et lui créer le dommage le plus minime. Mais alors il aurait fallu lui percer l'oreille gauche, qui est encore moins significative que la droite ! La droite ayant plus d'importance. Aussi, après avoir prouvé que l'on perce l'oreille droite et pas la gauche, Rachi se demande dès lors pourquoi on perce l'oreille plus qu'un autre membre. Si c'était pour laisser le moins d'impact, la Torah aurait décrété que l'on perce plutôt l'oreille gauche. (Likouté Si'hot)

Réponse 2 :

Le Sefer Yetsira cite 7 lettres dans l'alphabet qui sont à l'origine des 7 jours de la création : le Beth, le Guimel, le Dalet, le Kaf, le Pé, le Réch et le Tav. Les 7 orifices du visage correspondent justement à ces 7 lettres : le Beth pour la bouche, le Guimel pour l'oeil droit, le Dalet pour la narine droite, le Kaf pour l'oeil gauche, le Pé pour la narine gauche, le Rech pour l'oreille droite et

le Tav pour l'oreille gauche. A présent, il aurait été logique de poinçonner l'oreille gauche avec le Martséa (poinçon) puisque la valeur numérique de Martséa est de 400, par rapport à l'exil d'Egypte (voir plus haut : question 4/réponse 3). Or, la lettre Tav (liée à l'oreille gauche) a aussi la valeur numérique de 400 ! Ainsi, l'explication pour laquelle on perce l'oreille gauche aurait été évidente. Mais comme Rachi prouve que l'on ne perce pas l'oreille gauche mais la droite, à présent, la question se repose dans toute sa force : pourquoi percer l'oreille plutôt qu'un autre membre ? Et Rachi de répondre : l'oreille qui a entendu au mont Sinaï... (Ahavat Yehonatan)

Sur le sens profond du מרצע (Martséa – poinçon)

Ce Martséa avec lequel on poinçonnait l'oreille de l'esclave évoque, par sa valeur numérique, les 400 ans de l'exil. On devait poinçonner l'oreille devant la porte ou la Mezouza, car Hachem nous a libéré de l'esclavage d'Egypte pour nous prendre pour ses serviteurs devant les poteaux (מזוזות-Mezouzot) et les linteaux (משקוף-Machkof) des maisons que l'on a enduit avec le sang qui se trouvait sur le seuil (סף-Saf). (voir Rachi)

Tous ces éléments sont en allusion dans le mot מרצע (poinçon). En effet, si on prend le mot מרצע et que l'on prend les lettres qui suivent les lettres רצע (à savoir שקף) cela formera le mot משקוף (le linteau).

Si on prend les 2 premières lettres de מרצע et que l'on prend les lettres qui viennent avant (à savoir לך de valeur numérique 130), cela fait allusion aux 2 Mezouzot (poteaux). Car מזוזה (Mezouza) a pour valeur numérique 65. Deux Mezouzot revient donc à 130. Enfin, si on prend les 2 dernières lettres de מרצע et que l'on prend les lettres qui viennent avant (à savoir פס), cela formera dans un autre ordre סף (Saf) le seuil des portes où était déposé le sang à tremper sur les poteaux et les linteaux.

Ainsi, tous les éléments liés à la libération autour de la porte où Hachem nous a pris comme serviteurs, sont en allusion dans le mot מרצע. (Panim Yafot)

D'autres raisons pourquoi on perce l'oreille précisément

Raison 1 :

La particularité d'un esclave c'est de savoir écouter son maître ! Il doit chercher à obéir et se plier à sa volonté. Il s'agit là de mettre en avant l'écoute de ses oreilles. (Kol Ram)

Raison 2 :

Le Ganav nie les Yeux et les Oreilles d'En Haut. Il fait comme si Hachem ne le voit pas et ne l'entend pas. On lui perce donc l'oreille pour avoir nier l'Oreille d'En-Haut. Et en fait, on aurait même dû lui percer l'œil, pour avoir nier l'Oeil d'En-Haut, mais la Torah l'épargne de cette sanction, car avec un œil percé, il ne pourrait pas bien servir son maître. (Keli Yakar)

Raison 3 :

Avant la faute d'Adam Harichon, tous les doigts de la mains étaient attachés les uns aux autres. Et suite à la faute, ils se sont séparés. On aurait pu interpréter cette séparation des doigts en disant qu'après la faute, il faut à présent travailler. Et pour cela, les doigts doivent être séparés. Mais en vérité, Hachem a séparé les doigts pour que l'on puisse se boucher les oreilles pour ne pas entendre de paroles de médisance.

L'esclave qui ne veut pas être libéré, veut travailler encore. C'est comme s'il interprétait la raison du détachement des doigts pour permettre de travailler. Chose qu'il recherche particulièrement. On lui perce donc les oreilles. De cette façon, c'est un moyen de lui dire que les doigts se sont décollés *pour les oreilles* et pas *pour le travail*. (Tiferet Yehonatan)